RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MARCHE PUBLIC N°2026-0331

ACHEMINEMENT DES TITRES D'IDENTITE A DESTINATION DES ADMINISTRATIONS FRANÇAISE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ANNEXE : CADRE DE REPONSE TECHNIQUE

LOT 1 : ACHEMINEMENT ET DISTRIBUTION DES TITRES EN METROPOLE ET CORSE

Sommaire

1 Objet du document 3

2 Critère technique 3

2.1 Sous-critère n°1 : Organisation et moyens proposés pour la réalisation de la prestation d'initialisation et de réversibilité 3

2.2 Sous-critère n°2 : Qualité des dispositifs de sécurité proposée pour la prise en charge, l'expédition et la distribution des titres 3

2.3 Sous-critère n°3 : Adéquation et qualité de la méthode, des outils et des moyens techniques mis en oeuvre pour le respect de la qualité de services (délai d'expédition, pilotage des prestations, support client) 4

3 Critère RSE 4

1 Objet du document

Pour permettre l'évaluation des propositions techniques, il est demandé au soumissionnaire de présenter sa proposition technique en se conformant strictement au cadre de réponse technique (notamment, reprise du chapitrage présenté dans la suite du document)

Le volume de la proposition technique du soumissionnaire ne doit pas dépasser 70 pages (hors annexes), rédigé en taille de police 10.

Les annexes à la proposition technique ne sont pas prises en compte dans le nombre de pages indiqué ci-dessus. Seuls les éléments suivants peuvent être annexés au mémoire technique :

- Les éventuels certificats, labels ou rapports d'audit relatifs à la performance environnementale du soumissionnaire, délivrés par un organisme tiers ;
- Les éventuels CV/profils ;
- Les éventuels projets de PAQ et/ou de PAS.

2 Critère technique

2.1 Sous-critère n°1 : Organisation et moyens proposés pour la réalisation de la prestation d'initialisation et de réversibilité

Pour la prestation P1 d'initialisation, le candidat précise :

- L'organisation et le dimensionnement de l'équipe mobilisée pour la réalisation de cette prestation ;
- La méthode mise en place permettant de sécuriser la reprise des prestations, notamment en lien avec IN Groupe ;
- Le contenu des réunions et/ou visites qu'il prévoit d'effectuer sur les sites de production ;
- La méthode de bascule pour de la prise en charge des premiers colis ;
- Les principes risques identifiés pour cette phase d'initialisation ;
- Le planning détaillé de la prestation.

Pour la prestation P4 de réversibilité, le candidat précise :

- L'organisation et le dimensionnement de l'équipe mobilisée pour la réalisation de cette prestation ;
- La méthode mise en place permettant de sécuriser l'exécution de la prestation, notamment en lien avec le Repreneur.

2.2 Sous-critère n°2 : Qualité des dispositifs de sécurité proposée pour la prise en charge, l'expédition et la distribution des titres

Le soumissionnaire présente dans son offre le détail des mesures de sécurité qu'il compte mettre en place pour assurer la prise en charge, l'expédition et la distribution des colis dans les conditions de sécurité optimale correspondant a minima aux exigences du CCTP : L'utilisation de véhicules banalisés, les itinéraires variables, le suivi GPS, la traçabilité des véhicules et des colis transportés, les vérifications et flashage des colis à chaque rupture de charge, l'information proactive en cas d'anomalie, etc.

Il présente les éventuelles mesures de sécurité complémentaires qu'il compte mettre en place pour renforcer les conditions de sécurisation de la distribution (exemple : utilisation de sac scellé, géolocalisation des véhicules de transport, géolocalisation des sacs contenant les titres, etc.).

Il découpe ces informations en 3 chapitres :

1. Sécurité lors de la collecte

2. Sécurité lors du transit dans son réseau

3. Sécurité lors de la livraison ("dernier kilomètre")

2.3 Sous-critère n°3 : Adéquation et qualité de la méthode, des outils et des moyens techniques mis en oeuvre pour le respect de la qualité de services (délai d'expédition, pilotage des prestations, support client)

Le soumissionnaire présente les méthodes, les processus et les moyens techniques mis en place lui permettant de respecter les exigences de délais et de qualité demandées dans le CCTP au titre des prestations P2.

Pour la collecte il indique en particulier :

- Les caractéristiques des pochettes fournies (Dimensions, marquages, caractéristiques ergonomiques et sécuritaires, etc.) ;
- Son organisation pour assurer le comptage contradictoire lors de la collecte. Dans le cas où il s'appuie sur un implant sur le site de production principal, il en détaille l'amplitude horaire, les moyens matériels et les moyens humains envisagés ;
- Son organisation des rotations quotidiennes pour assurer la collecte (nombre de rotations, heure de la première et de la dernière rotation). Une dernière rotation la plus tardive possible apporte une plus-value du fait d'un maximum de titres pris en charge le jour même de leur production.

Pour la livraison, il indique en particulier :

- Le nombre de présentations qu'il prévoit avant le retour vers le site de production ;
- Les éventuelles modalités de modification de l'adresse du destinataire après la prise en charge du colis (exemple : cas de mairies annexes temporairement fermée l'été) ;
- le(s) éventuel(s) sous-traitant(s) qu'il prévoit d'utiliser pour les différentes destinations listées au CCTP.

Le soumissionnaire détaille le processus et les outils mis en place pour la réalisation des enquêtes suite à la perte de trace d'un colis. Il détaille ses engagements chiffrés.

Pour le pilotage, le soumissionnaire précise notamment :

- Les outils mis en place pour le suivi à distance par l'ANTS des prestations
- Les différents reportings (indicateurs / statistiques) remontés lui permettant :
 - De suivre le niveau d'activité,
 - D'anticiper ou réagir aux pics de charge ;
 - De s'assurer du respect des exigences de qualité de service ;
 - De fluidifier la réception et la validation de ses prestations par l'ANTS.

Pour le support, le soumissionnaire détaille l'organisation mise en place pour traiter les sollicitations de l'ANTS.

3 Critère RSE

Le soumissionnaire présente de manière générale, sa politique de développement durable.

Il présente notamment :

- Ses actions chiffrées en faveur des transitions écologiques et énergétiques (renouvellement du parc automobile, réduction de la dépense énergétique, lutte contre les gaz à effet de serre, origine renouvelable d'électricité etc.).
- Son éventuelle conformité aux critères environnementaux nationaux ou internationaux (certification ISO 14001, évaluation ECOVADIS, Certification AFNOR, BEGES, etc.).

Il chiffre notamment pour les prestations effectuées en France métropolitaine :

- La répartition du parc de véhicules qu'il s'engage à mettre en oeuvre sur le dernier km dans le cadre des prestations ANTS (électriques, gaz, diesel, etc.).
- Le pourcentage de chauffeur formés à l'éco-conduite qu'il s'engage à mettre en oeuvre dans le cadre des prestations ANTS